

ASSEMBLEE REGIONALE ANNUELLE

Mardi 28 Mai 2024 à 09h30,
HÔTEL SOURCÉO BEST WESTERN
355, Rue du Centre aéré – Lac de Christus – 40990 Saint Paul les Dax

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner impérativement avant le 30 avril 2024 au trésorier

accompagné de son règlement

- Soit par chèque établi à l'ordre de la « FNRCE Aquitaine » adressé au Trésorier →
- Soit par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous :

IBAN						
FR76	1333	5003	0108	1167	9570	649

BIC										
C	E	P	A	F	R	P	P	3	3	3

M. BLANCHET Michel
19, rue des Liserons
33700 MÉRIGNAC

Mail :
michelblanchet33@gmail.com

NB : Pendant le déroulement de nos travaux d'Assemblée Générale, les accompagnant(e)s auront le loisir de parcourir une boucle pédestre de 2,5 km autour du Lac de Christus et nous rejoindront pour l'apéritif suivi du repas.

NOM ET PRENOMS : TEL :

Si vous êtes retraité non adhérent ou futur retraité veuillez préciser votre adresse ci-dessous

.....
TEL : Adresse Internet : @

1) Participera à L'ASSEMBLEE REGIONALE OUI NON

Sera accompagné(e) OUI NON

2) Participera au DEJEUNER (20,00 euros / personne) * OUI NON

(* Facultatif : vous pouvez assister à la réunion sans participer au déjeuner)

Nombre de REPAS X 20,00 € Montant Total euros

Ci-joint chèque libellé au nom de FNRCE Aquitaine ou virement bancaire effectué aux coordonnées ci-dessus

Pour les participant(e)s à l'AG - et les accompagnant(e)s qui nous rejoindront à 12h30 précises - la fédération Aquitaine financera une partie du coût du déjeuner limitant ainsi leur participation à 20 €.
Pour qui ne serait ni membre de la FNRCE Aquitaine ni son conjoint, le repas est facturé à prix coûtant soit 42 €.

Très important : Eu égard à la participation habituellement constatée, nous avons défini une jauge pour les salles de réunion et de restauration qui conduisent à un nombre de places limité. C'est pourquoi il est prudent de vous inscrire au plus vite car nous validerons les réservations dans l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste ou le jour d'envoi du mail faisant foi).

Fait àle

Signature :

En cas d'empêchement de dernière heure n'oubliez pas de prévenir Michel BLANCHET PAR COURRIER ou MAIL pour annuler votre réservation de repas.

Nous devons faire une réservation ferme (nombre de participants) le 7 mai 2024.

Après cette date les frais d'inscription ne seront pas remboursés.